

La plupart des tarifs sont individualisés en tenant de la capacité contributive de chaque famille dans la limite d'un montant minimum et d'un maximum. Ils sont calculés selon la formule suivante :

$$\text{TARIF} = \text{TAUX D'EFFORT} \times \text{QUOTIENT FAMILIAL}$$

Services proposés	Taux d'effort appliqué au QF*	Tarif plancher minimum	Tarif plafond maximum
Accueils Périscolaires Matin (avant la classe)	0,14%	0,50€ (QF inférieur à 358€)	1€ (QF supérieur à 714€)
Accueils Périscolaires Soir (après la classe)			1,50€ (QF supérieur à 1071€)
Accueils de Loisirs Mercredis (à la journée, repas compris)	1%	3,50€ (QF inférieur à 350€)	20€ (QF supérieur à 2000€)
Etude Surveillée (16h30-17h30 – école TISSOT)	Tarif unique = 1,50€		

Maison des Jeunes (MDJ)

Montant de la cotisation annuelle d'inscription (valable du 1^{er} septembre au 31 août) :

- 10€ pour 1 jeune inscrit
- 7€ par jeune lorsque 2 ados inscrits à la MDJ font partie d'une même fratrie
- 5 € par jeune pour les fratries de plus de 2 ados inscrits à la MDJ

Une participation financière supplémentaire pour les activités nécessitant une réservation préalable (sorties, séjours) est calculée selon le quotient familial (QF) :

Quotient familial	Taux d'effort appliqué au quotient familial déterminant le tarif
QF de 0 à 250€	20% du coût de la sortie ou du séjour rapporté au nombre de places
QF de 251 à 500€	25% du coût de la sortie ou du séjour rapporté au nombre de places
QF de 501 à 750€	35% du coût de la sortie ou du séjour rapporté au nombre de places
QF de 751€ à 1000€	45% du coût de la sortie ou du séjour rapporté au nombre de places
QF supérieur à 1001€	50% du coût de la sortie ou du séjour rapporté au nombre de places

*QF = Quotient Familial = $\frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des ressources imposables de l'année} + \text{prestations CAF mensuelles}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$